

Note d'information relative à l'offre de parts « citoyennes » et « sympathisants » par la société coopérative « R.E.L.A.I.S. Coop ».

Le présent document a été établi par R.E.L.A.I.S. Coop.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financiers.

Cette note d'information est correcte à la date du 13/12/2024.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS OÙ IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

<p>Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :</p>	<p><u>Risque lié à la localisation de l'épicerie</u></p> <p>Le bâtiment où se situe actuellement l'épicerie appartient à la commune de Rochefort. La coopérative a conclu une convention de mise à disposition à titre précaire avec la commune, pour une durée d'un an, reconductible de 6 mois en 6 mois jusqu'aux travaux (début 2025).</p> <p>Le bâtiment occupé sera entièrement rénové en 2025 par la commune (pour une durée de travaux annoncée de 9 mois). Il sera transformé en « ateliers ruraux » dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural (« PCDR »). La coopérative a reçu une promesse orale de la commune de pouvoir occuper à nouveau les lieux après les travaux mais elle n'a pas l'assurance formelle de pouvoir encore disposer de l'entièreté de la surface du bâtiment (il se pourrait que le bâtiment soit partagé entre plusieurs bénéficiaires). Le loyer qui sera demandé à la coopérative à l'issue des travaux n'est pas encore connu.</p> <p>La coopérative a trouvé un local temporaire, dès février 2025 et pour toute la durée des travaux. Ce local sera loué aux Ets Cett-Monseu, et est localisé sur le zoning de Rochefort, juste à côté de la recyclerie.</p> <p>La date exacte du début des travaux n'est pas encore connue, la commune estime qu'ils débiteront au mois de mars 2025.</p> <p>Dans tous les cas, la coopérative devra faire face à des coûts d'aménagement du local temporaire et de déménagement dès 2025 (et lors du retour dans le bâtiment si un retour est effectivement confirmé).</p> <p><u>Risque de trop faible rentabilité</u></p> <p>La marge que les petits producteurs peuvent laisser à l'épicerie est relativement faible, ce qui, sans un contrôle rapproché, pourrait mettre la rentabilité du projet en question.</p> <p>L'objectif de R.E.L.A.I.S. Coop est de trouver un juste équilibre entre ne pas « écraser » le producteur et ne pas « profiter » du consommateur.</p> <p>Pour mitiger ce risque, un monitoring des marges par filière de vente a été mis en place, afin de prendre rapidement des actions correctives (balance entre augmentation du prix de vente, diminution de la marge du producteur, et contrôle des frais fixes).</p> <p><u>Risque de diminution du chiffre d'affaires</u></p> <p>L'augmentation du coût de la vie a un impact négatif sur la consommation en circuit-court, avec le constat en 2022/23 d'un retour vers la grande distribution à bas prix. Début 2024, notamment suite aux manifestations des agriculteurs, il y a eu un impact positif quant à la fréquentation à l'épicerie (et pour le circuit-court en général).</p> <p>Ce qui mitige ce risque est la renommée de l'épicerie qui est fortement soutenue par les citoyens rochefortois, et est devenue incontournable dès qu'on parle de circuit-court dans la région. Les clients de la coopérative sont fidèles, et l'engagement de beaucoup de Rochefortois dans des initiatives de transition et dans une alimentation durable donne également beaucoup de confiance en l'avenir du modèle.</p>
----------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	<p>R.E.L.A.I.S. Coop a bénéficié d'une subvention de 30 000 € comme « pilote en économie sociale » en 2022.</p> <p>En 2022 et 2023, R.E.L.A.I.S. Coop a rempli un dossier dans le cadre de « bourses coopératives », en sollicitant un budget de 86 000 €. Le subside n'a toutefois pas été obtenu car le projet avait peu d'impact « social » (en termes de création d'emplois).</p> <p>La coopérative ne postule pas à l'obtention d'autres subsides pour l'instant.</p>
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	<p>La coopérative est gérée par un Conseil d'administration composé de 8 personnes aux compétences variées et complémentaires.</p> <p>La gestion opérationnelle de l'épicerie est assurée par 1,85 ETP (salariés + contrats partiels d'indépendants), ce qui couvre tout juste les activités de vente et de gestion journalière.</p> <p>La coordination, le secrétariat et la gestion des ressources humaines sont assurées par des administrateurs non rémunérés, ce qui crée un risque de discontinuité dans la gouvernance en cas de départ d'un de ces administrateurs. Pour mitiger ce risque, les connaissances des dossiers sont bien partagées entre les administrateurs et tous les points coordination, secrétariat et ressources humaines, discutés lors des réunions du Conseil d'administration.</p> <p>Par ailleurs, des groupes de travail stratégiques ont été informellement mis sur pied pour impliquer davantage de volontaires (avec notamment des producteurs, qui sont ou pas aussi coopérateurs). Ces groupes de travail sont consacrés à l'examen/ le suivi de thématiques telles que la communication, la stratégie de la coopérative, le calcul des marges et le suivi des aspects financiers. Ils donnent des conseils au Conseil d'administration, assurent une gouvernance participative. Précisons enfin qu'un membre du Conseil d'administration est toujours présent lors des réunions de ces différents groupes de travail pour assurer un bon suivi et le respect des objectifs de la coopérative.</p>
Autres risques :	Pas d'autres risques identifiés.

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Rue de Préhyr, 12a – 5580 Rochefort Belgique
1.2 Forme juridique	Société coopérative établie pour obtenir l'agrément CNC et entreprise sociale
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	BE 0725 965 915
1.4 Site internet	http://relaisprojets.be
2. Activités de l'émetteur	<p>Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface inférieure à 250m² - surface qui variera certainement dès 2025)</p> <p>Avec son épicerie à Rochefort, R.E.L.A.I.S. Coop a pour objet principalement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuer au développement des circuits-courts, de l'économie locale,

	<p>équitable, circulaire, durable et résiliente,</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutenir l'agriculture paysanne et l'artisanat local en favorisant et coordonnant la mise en place de modes de distribution de denrées alimentaires et non-alimentaires de qualité, durables, à un juste prix et provenant de producteurs locaux, - faciliter l'accès économique et physique aux produits locaux, et - contribuer au développement d'un système alimentaire local résilient, respectueux de l'environnement et démocratique.
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	<p>Coopérateurs possédant plus de 5% du capital :</p> <p>Personnes morales : RELAIS ASBL</p> <p>Personnes physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isabelle Lambert - Arthur Lhoist - Géraldine Keller - Trijntje Huisman
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	<p>Il n'y a pas d'opérations conclues avec des personnes visées au point précédent ni avec des personnes liées autres que des actionnaires.</p>
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	<p>Le Conseil d'administration se compose des personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jean-Charles de Marneffe - L'ASBL RELAIS, représentée par Amélie Revers - Jacqueline Ledoux - Anne Delplanque - Guillaume Lepers - Jean-Sébastien Goffart - Françoise Ledoux - Annick De Clerck
5.2 Identité des membres du comité de direction.	<p>Il n'y a pas de comité de direction.</p>
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	<p>Il n'y a pas de délégué à la gestion journalière.</p>
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	<p>Les membres du Conseil d'administration exercent leur mandat à titre gratuit</p>
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et	<p>Les personnes visées au point 4 n'ont pas fait l'objet de condamnations visées à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au</p>

au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre l'émetteur et des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur, des parties liées autres que des actionnaires, ou des membres de l'organe légal d'administration, du comité de direction ou des organes de gestion journalière de l'émetteur.
9. Identité du commissaire aux comptes.	Il n'y a pas de commissaire aux comptes, ni de vérificateurs aux comptes.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Les comptes de la société 31/12/2022 et au 31/12/2023 ont été approuvés par l'assemblée générale de la société. Les comptes annuels ont été revus par un expert-comptable (mais n'ont pas été audités par un commissaire ni fait l'objet d'une vérification indépendante).
2. Fonds de roulement net.	Le fonds de roulement net au 30/09/2024 est de 24 549 €. Sauf changement de conjoncture significatif, le fonds de roulement est suffisant pour exercer notre activité sur les 12 prochains mois.
3.1 Capitaux propres.	Les fonds propres au 30/09/2024 s'élèvent à 30 180 €.
3.2 Endettement.	L'endettement au 30/09/2024 est de 77 232 €.
3.3 Date prévue du break-even.	31/12/2024
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale.	2026
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	La société a vu ces derniers mois une croissance du nombre de producteurs et du nombre de consommateurs, ce qui indique son succès et sa bonne santé commerciale. Un autre changement majeur déjà spécifié dans la partie risques est l'incertitude quant aux dates de travaux dans les locaux de l'épicerie en 2025.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Aucun.
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	1 part « citoyenne » à 150 €. 1 part « sympathisant » à 50 €.

1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	Afin de limiter le risque d'avoir un investisseur individuel « disproportionné », l'appel est limité à 10 000 € par investisseur (10 000 € en ce compris toute souscription préalable de parts).
2. Prix total des instruments de placement offerts.	100 000 €.
2.1. Destinataire de l'offre	Investisseurs sur le territoire belge.
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	14/12/2024
3.2 Date de clôture de l'offre.	13/12/2025, la coopérative se réserve toutefois le droit de clôturer anticipativement l'offre.
3.3 Date d'émission des instruments de placement	Au fur et à mesure des souscriptions.
4. Droit de vote attaché aux parts.	<p>Conformément à l'article 20 des statuts de R.E.L.A.I.S. Coop, chaque associé dispose d'une voix.</p> <p>L'article 20.4 des statuts prévoit que certaines décisions sont prises avec majorités spéciales et quorum de présence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsque les délibérations ont pour objet des modifications aux statuts, ainsi que la dissolution anticipée de la société, sa fusion, sa scission ou l'émission d'obligations, l'assemblée générale ne sera valablement constituée que si l'objet des modifications proposées a été spécialement indiqué dans la convocation, si les associés présents ou représentés représentent au moins la moitié du capital social et si les associés garants présents ou représentés représentent au moins la moitié du capital social attaché à l'ensemble des parts sociales « garants ». - Si ces deux dernières conditions ne sont pas remplies, une nouvelle convocation aura lieu et la nouvelle assemblée générale délibérera valablement quelle que soit la quotité du capital représentée. - La délibération portant sur l'un des points visés au premier alinéa, sauf les exceptions prévues par la loi, n'est admise que si elle réunit les trois-quarts des voix présentes ou représentées. - La délibération portant sur la modification de l'objet social ou du but social de la société n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes au moins des voix présentes ou représentées. En sus, la délibération portant sur l'un des points visés au premier alinéa, sur la modification de

	<p>l'objet social ou du but social ou sur la cession ou transformation de parts sociales, n'est admise, que si elle réunit une majorité double. Cette majorité double consiste d'une part en une majorité des voix émises par les associés et d'autre part une majorité des voix émises par les associés garants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si la loi ou les statuts prévoient que la décision doit réunir un nombre de voix supérieur à la majorité simple, la double majorité consistera alors d'une part en ce nombre pour les voix émises par l'ensemble des associés et d'autre part en une majorité simple des voix émises par les associés garants.
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	<p>La société est administrée par un Conseil d'administration composé de minimum 3 membres, et de 10 membres au plus, personnes physiques ou morales associées dont une majorité plus une personne sont détentrices de parts sociales « garants » et les autres de parts sociales « citoyennes ». Il compte actuellement 8 membres.</p> <p>Les membres du Conseil d'administration sont désignés par l'assemblée générale par élection sans candidat selon les modalités détaillées dans le R.O.I.</p> <p>La durée du mandat des administrateurs est fixée à 4 ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles.</p> <p>Les mandats sont en tout temps révocables par l'assemblée générale.</p> <p>Si une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner une personne physique à l'intervention de laquelle elle exercera les fonctions d'administrateur.</p>
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun.
7. Allocation en cas de sursouscription	En cas de sursouscription, les derniers arrivés seront remboursés intégralement.

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	<p>Les montants recueillis permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, de financer le déménagement temporaire en 2025 et ensuite le réaménagement fin 2025 ou en 2026 (selon la durée des travaux dans le bâtiment actuellement occupé et son affectation décidée par la commune),
--------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<ul style="list-style-type: none"> - d'autre part, d'atteindre un capital suffisant pour assurer une trésorerie saine et un fonds de roulement suffisant au fonctionnement et à la pérennité de l'entreprise.
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	<p>A ce jour, les estimations de coûts sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement du nouveau lieu, et financement du déménagement début 2025 : 10 000 € - augmentation du fonds de roulement : 20 000 € - emménagement post-travaux et réaménagement du lieu définitif à Préhyr : 15 000 € - achat de matériel plus performant et moins énergivore : 25 000 € - augmentation de capital (pour trésorerie saine et fonds de roulement suffisant) : 30 000 €
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	Néant. La coopérative n'exclut pas la possibilité de recourir à un emprunt financier en cas de besoin et à postuler à de nouvelles subventions si elle est dans les conditions (mais rien prévu à cet égard à dater de la publication de la présente note).
4. Pour plus d'information, vous pouvez adresser une demande à l'entreprise pour obtenir une copie du plan financier (demande à l'adresse email : relaiscoop.info@gmail.com)	

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Parts dans la coopérative R.E.L.A.I.S. Coop.
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros.
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Parts « citoyennes » (classe B) et parts « sympathisant » (classe D). <i>La coopérative dispose aussi de parts garants (classe A) et de parts investisseurs (classe C) mais ces parts ne font pas l'objet de la présente émission.</i>
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	50€ pour 1 part « sympathisant » 150 € pour 1 part « citoyenne »
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2023	11.73 € pour 1 part « citoyenne » La coopérative n'avait pas de parts « sympathisant » au 31/12/2023.
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui.

2.6 Plus-value	Aucune plus-value n'est possible en cas de retrait d'actions.
3. Modalités de remboursement.	<p>Conformément à l'article 9 des statuts au sujet du remboursement des parts sociales :</p> <p>L'actionnaire sortant a exclusivement droit au remboursement de sa participation, c'est-à-dire le montant réellement libéré et non encore remboursé pour ses actions, sans que ce montant ne puisse cependant être supérieur au montant de la valeur d'actif net de ces actions telle qu'elle résulte des derniers comptes annuels approuvés.</p> <p>Le paiement intervient dans le courant de l'exercice suivant, pour autant que les fonds propres de la Société consécutifs à cette sortie, ne l'empêchent pas de satisfaire aux tests de solvabilité et de liquidité. Si tel était le cas, le droit au paiement est de plein droit post posé jusqu'à ce que les distributions soient à nouveau permises. Aucun intérêt n'est dû sur ce montant.</p>
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Dernier rang.
5. Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	<p>Conformément à l'article 7 des statuts au sujet des cessions de parts sociales :</p> <p>a) Les actions ne sont cessibles entre vifs ou transmissibles pour cause de mort, à des actionnaires, quel que soit leur lien de parenté, que moyennant le respect des conditions d'admission et l'accord préalable du Conseil d'administration.</p> <p>b) Toutefois, les actions sont librement cessibles à l'intérieur de la classe à laquelle les actionnaires appartiennent. Semblable cession n'est opposable à la Société que moyennant notification de celle-ci au siège de la Société, soit par envoi recommandé, soit sur son adresse électronique. Le Conseil d'administration sera habilité à procéder à l'inscription de la cession dans le registre des actionnaires sur la base des pièces jointes à la notification.</p> <p>c) Le transfert d'une action à un actionnaire d'une autre catégorie implique la transformation de ladite action en action de la catégorie du cessionnaire. Une action « investisseur » vaut quatre actions « citoyennes » ou huit actions « sympathisant ». Une action « citoyenne » vaut deux actions « sympathisant ».</p> <p>d) <u>Cession aux tiers</u> En outre, après agrément écrit du Conseil</p>

	d'administration, les actions peuvent être cédées ou transmises à des tiers, personnes physiques ou morales mais à condition que ceux-ci entrent dans une des classes et remplissent les conditions d'admission requises par les statuts. Cet agrément est de plein droit réputé acquis 90 jours après réception de l'avis de cession à la Société. Tout refus d'agrément se matérialise par une décision motivée, notifiée avant l'échéance des 90 jours précités, à l'adresse de l'actionnaire cédant.
7. Politique de dividende	Conformément à l'article 26 de ses statuts, la coopérative ne peut pas distribuer de dividendes aux coopérateurs.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	NA.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	La fiscalité sur les dividendes est la perception d'un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques peuvent toutefois déduire le précompte mobilier retenu sur les dividendes pour un montant maximum de 833 € de dividendes (exercice 2025, revenus 2024) par le biais de leur déclaration d'impôt. Ceux-ci peuvent donc récupérer maximum 249,9 € de précompte mobilier retenu (833 € de dividende x 30%). Toutefois ici, la société ne distribue pas de dividende.
Plainte concernant le produit financier :	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au Conseil d'administration de R.E.L.A.I.S. Coop via relaiscoop.info@gmail.com ou par courrier au siège social. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).
Droit applicable au produit financier :	La présente offre d'instrument de placement est régie par le droit belge
Autres :	Compte bancaire : BE93 1030 6089 6567 Site internet : www.relaisprojets.be Email : relaiscoop.info@gmail.com

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **RELAIS COOP**

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité illimitée à finalité sociale

Adresse : Rue de Préhyr

N° : 12

Boîte :

Code postal : 5580

Commune : Rochefort

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Dinant

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0725.965.915

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

02-05-2019

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **07-06-2024**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.1.1, M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

REVERS Amélie

Rue du Couvent 31 b

5580 Rochefort

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-08-10

Fin de mandat :

Administrateur

DELPLANQUE Anne

Chemin des Aujes 2

5580 Rochefort

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

DE CLERCK Annick

Chemin des Aujes 16

5580 Rochefort

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-04-14

Fin de mandat :

Administrateur

LEDOUX Françoise

Rue de Lesterny 54

6950 Nassogne

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-04-14

Fin de mandat :

Administrateur

LEPERS Guillaume

Rue Devant Sauvenière 3

5580 Rochefort

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

LEDOUX Jacqueline

Rue de Lesterny 52

6953 Forrières

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

DE MARNEFFE Jean-Charles

Rue des Tailles, Frandoux 33

5580 Rochefort

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

RELAIS ASBL

0670725997

Rue d Bonnier, Forcée 12

5580 Rochefort

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-05-02

Fin de mandat :

Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	ACTIF		
	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		
	ACTIFS IMMOBILISÉS		
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles		
	Terrains et constructions		
	Installations, machines et outillage		
	Mobilier et matériel roulant		
	Location-financement et droits similaires		
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations en cours et acomptes versés		
	Immobilisations financières		
	ACTIFS CIRCULANTS		
	Créances à plus d'un an		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Stocks et commandes en cours d'exécution		
	Stocks		
	Commandes en cours d'exécution		
	Créances à un an au plus		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Placements de trésorerie		
	Valeurs disponibles		
	Comptes de régularisation		
	TOTAL DE L'ACTIF		
		7.388	10.759
6.1.1	21		
6.1.2	22/27	7.113	10.484
	22		
	23	2.229	3.154
	24	3.643	5.431
	25		
	26	1.241	1.899
	27		
6.1.3	28	275	275
	29/58	71.029	103.250
	29		
	290		
	291		
	3	27.043	27.782
	30/36	27.043	27.782
	37		
	40/41	11.797	15.981
	40	4.687	1.415
	41	7.109	14.566
	50/53		
	54/58	32.040	59.440
	490/1	149	47
	20/58	78.417	114.009

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
			10/15	<u>4.358</u>	<u>33.675</u>
Apport					
			10/11	55.750	54.100
	Disponible		110	50.850	50.400
	Indisponible		111	4.900	3.700
Plus-values de réévaluation					
Réserves					
	Réserves indisponibles		12		
			13		
	Réserves indisponibles		130/1		
	Réserves statutairement indisponibles		1311		
	Acquisition d'actions propres		1312		
	Soutien financier		1313		
	Autres		1319		
	Réserves immunisées		132		
	Réserves disponibles		133		
	Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-51.392	-20.425
Subsides en capital					
			15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net					
			19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS					
			16		
Provisions pour risques et charges					
	Pensions et obligations similaires		160/5		
			160		
	Charges fiscales		161		
	Grosses réparations et gros entretien		162		
	Obligations environnementales		163		
	Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés					
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	74.059	80.334
Dettes à plus d'un an		17	1.022	2.030
Dettes financières		170/4	1.022	2.030
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	1.022	2.030
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	73.037	78.304
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	1.007	992
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	64.884	72.378
Fournisseurs		440/4	64.884	72.378
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	4.619	4.220
Impôts		450/3	1.005	913
Rémunérations et charges sociales		454/9	3.614	3.307
Autres dettes		47/48	2.526	714
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	78.417	114.009

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	23.030	41.815
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	977	
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	44.775	35.362
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.791	4.280
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	745	598
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	3.007	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-29.288	1.575
Produits financiers		75/76B	583	46
Produits financiers récurrents		75	583	46
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	2.263	1.767
Charges financières récurrentes		65	2.263	1.767
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-30.967	-147
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-30.967	-147
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-30.967	-147

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-51.392	-20.425
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-30.967	-147
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-20.425	-20.278
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	-51.392	-20.425
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	18.970
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	420	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	19.390	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	8.486
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	3.791	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	12.277	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	7.113	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	275
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	275	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	275	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés. En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : sans objet. Ces dérogations se justifient comme suit : sans objet.

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise : sans objet. Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : sans objet.

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire : sans objet.

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise : sans objet.

II. Règles particulières

Frais d'établissement : les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge.

Frais de restructuration : au cours de l'exercice, aucun frais de restructuration n'a pas été porté à l'actif;

Immobilisations incorporelles : les immobilisations incorporelles comprennent le développement du site internet.

La durée d'amortissement de ces frais e(t du goodwill) n'est pas supérieure à 5 ans.

Immobilisations corporelles : aucune immobilisation corporelle n'a été réévaluée durant l'exercice.

Amortissements actés pendant l'exercice :

1. Frais d'établissement : 20% à 100% - Linéaire-Dégressif

2. Immobilisations incorporelles : 20% à 100% - Linéaire-Dégressif

3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux : 5% à 20% Linéaire-Dégressif

4. Installations, machines et outillage : 20% à 33,33% - Linéaire-Dégressif

5. Matériel roulant : 20% ou plus rapide selon véhicule - Linéaire-Dégressif

6. Matériel de bureau et mobilier : 20% ou plus rapide selon véhicule - Linéaire-Dégressif

7. Autres immobilisations corporelles : selon les cas.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés - montant pour l'exercice : néant.

Immobilisations financières : aucune participation n'a été réévaluée durant l'exercice.

Stocks : les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode du prix réel d'individualisation du prix de chaque élément

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux.

Dettes : le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible.

Conventions de location-financement : pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, par. 1er

de l'A.R. du 30 janvier 2001), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : sans objet.

N°	0725965915	M-app 6.6
----	------------	-----------

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Conformément à l'application de l'article 3 :6 du Code des Sociétés & Associations, et ce compte-tenu de l'existence d'une perte reportée et/ou de plus de deux exercices en pertes, l'organe d'administration propose à l'assemblée générale de voter pour la continuité de l'entreprise et ce d'une part compte-tenu de la structure de fonds propres encore présente et des orientations nouvelles qui pourront être prises dans le futur.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100		1,9	1,9	1
Nombre d'heures effectivement prestées	101		2.204	2.204	1.695
Frais de personnel	102		36.523	36.523	35.362

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105		2	1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110		1	0,5
Contrat à durée déterminée	111		1	0,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121		2	1
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211		2	1
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134		2	
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205		3	1,9
305		3	2

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **RELAIS COOP**

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité illimitée à finalité sociale

Adresse : Rue de Préhyr

N° : 12

Boîte : A

Code postal : 5580

Commune : Rochefort

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Dinant

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0725.965.915

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

02-05-2019

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 14-04-2023

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.1.1, M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

REVERS AMELIE

Rue du Couvent 31 b

5580 Rochefort

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

DELPLANQUE ANNE

Chemin des Aujes 2

5580 Rochefort

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

LEPERS GUILLAUME

Rue Devant Sauvenière 3

5580 Rochefort

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

LEDOUX JACQUELINE

Rue de Lesterny 52

6953 Forrières

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

DE MARNEFFE Jean-Charles

Rue des Tailles,Frandeux 33

5580 Rochefort

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-05-02

Fin de mandat :

Administrateur

VAN POPPEL LOIC

Rue d'Austerlitz 49

5580 Rochefort

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

RELAIS ASBL

0670725997

Rue du Bonnier,Forzée 12

5580 Rochefort

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-05-02

Fin de mandat :

Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>10.759</u>	<u>14.799</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<u>10.484</u>	<u>14.624</u>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	3.154	4.079
Mobilier et matériel roulant		24	5.431	7.989
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	1.899	2.557
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	<u>275</u>	<u>175</u>
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>103.250</u>	<u>93.064</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	<u>27.782</u>	<u>22.206</u>
Stocks		30/36	27.782	22.206
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>15.981</u>	<u>12.602</u>
Créances commerciales		40	1.415	12
Autres créances		41	14.566	12.590
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	<u>59.440</u>	<u>58.056</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>47</u>	<u>201</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>114.009</u>	<u>107.863</u>

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Apport					
	Disponible		10/15	33.675	31.572
	Indisponible		10/11	54.100	51.850
Plus-values de réévaluation					
Réserves					
	Réserves indisponibles		110	50.400	48.150
	Réserves statutairement indisponibles		111	3.700	3.700
	Acquisition d'actions propres		12		
	Soutien financier		13		
	Autres		130/1		
	Réserves immunisées		1311		
	Réserves disponibles		1312		
			1313		
			1319		
			132		
			133		
	Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-20.425	-20.278
Subsides en capital					
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net					
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS					
Provisions pour risques et charges					
	Pensions et obligations similaires		15		
	Charges fiscales		19		
	Grosses réparations et gros entretien		16		
	Obligations environnementales		160/5		
	Autres risques et charges		160		
Impôts différés					
			161		
			162		
			163		
			164/5		
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	80.334	76.292
Dettes à plus d'un an		17	2.030	4.000
Dettes financières		170/4	2.030	4.000
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	2.030	4.000
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	78.304	50.852
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	992	
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	72.378	44.342
Fournisseurs		440/4	72.378	44.342
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	4.220	6.010
Impôts		450/3	913	292
Rémunérations et charges sociales		454/9	3.307	5.718
Autres dettes		47/48	714	500
Comptes de régularisation		492/3		21.440
TOTAL DU PASSIF		10/49	114.009	107.863

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	41.815	17.578
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	35.362	27.438
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	4.280	4.077
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	598	547
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	1.575	-14.485
Produits financiers		75/76B	46	
Produits financiers récurrents		75	46	
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	1.767	1.350
Charges financières récurrentes		65	1.767	1.350
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-147	-15.834
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-147	-15.834
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-147	-15.834

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-20.425	-20.278
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-147	-15.834
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-20.278	-4.444
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-20.425	-20.278
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	18.831
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	139	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	18.970	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	4.280	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	8.486	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	10.484	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	175
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	100	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	275	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	275	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : sans objet.

Ces dérogations se justifient comme suit : sans objet.

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise : sans objet.

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : sans objet.

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire : sans objet.

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise : sans objet.

II. Règles particulières

Frais d'établissement : les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge.

Frais de restructuration : au cours de l'exercice, aucun frais de restructuration n'a pas été porté à l'actif;

Immobilisations incorporelles : les immobilisations incorporelles comprennent le développement du site internet.

La durée d'amortissement de ces frais e(t du goodwill) n'est pas supérieure à 5 ans.

Immobilisations corporelles : aucune immobilisation corporelle n'a été réévaluée durant l'exercice.

Amortissements actés pendant l'exercice :

1. Frais d'établissement : 20% à 100% - Linéaire-Dégressif

2. Immobilisations incorporelles : 20% à 100% - Linéaire-Dégressif

3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux : 5% à 20% Linéaire-Dégressif

4. Installations, machines et outillage : 20% à 33,33% - Linéaire-Dégressif

5. Matériel roulant : 20% ou plus rapide selon véhicule - Linéaire-Dégressif

6. Matériel de bureau et mobilier : 20% ou plus rapide selon véhicule - Linéaire-Dégressif

7. Autres immobilisations corporelles : selon les cas.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés - montant pour l'exercice : néant.

Immobilisations financières : aucune participation n'a été réévaluée durant l'exercice.

Stocks : les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode du prix réel d'individualisation du prix de chaque élément

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux.

Dettes : le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible.

Conventions de location-financement : pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, par. 1er

de l'A.R. du 30 janvier 2001), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : sans objet.

N°	0725965915	M-app 6.6
----	------------	-----------

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Conformément à l'application de l'article 3 :6 du Code des Sociétés & Associations, et ce compte-tenu de l'existence d'une perte reportée et/ou de plus de deux exercices en pertes, l'organe d'administration propose à l'assemblée générale de voter pour la continuité de l'entreprise et ce d'une part compte-tenu de la structure de fonds propres encore présente et des orientations nouvelles qui pourront être prises dans le futur.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100		2,1	1	0,9
Nombre d'heures effectivement prestées	101		1.695	1.695	1.359
Frais de personnel	102		35.362	35.362	27.438

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105		2	1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110		1	0,5
Contrat à durée déterminée	111		1	0,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121		2	1
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211		1	0,5
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213		1	0,5
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134		2	1
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205		1	0,5
305		2	0,9

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	